

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

MAURICE BELLON

Chronique des questions ouvrières et des assurances sur la vie

Journal de la société statistique de Paris, tome 34 (1893), p. 407-410

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1893__34__407_0

© Société de statistique de Paris, 1893, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

IV.

CHRONIQUE

DES QUESTIONS OUVRIÈRES ET DES ASSURANCES SUR LA VIE.

Les statistiques relatives aux questions sociales présentent, tant dans la forme de leur cadre que dans l'époque de leur apparition, une variété qui résulte de la nature même des faits qu'elles constatent et rapprochent. Parmi ces faits, les uns ont un caractère financier qui se prête aisément à des relevés statistiques; d'autres, au contraire, ont un caractère moral et n'offrent que dans leurs conséquences matière à des constatations numériques. Aussi, les statistiques relatives aux faits de la première catégorie offrent-elles dans leur cadre une invariabilité et dans leur apparition une régularité que l'on ne rencontre point dans les travaux de même ordre auxquels donne lieu l'observation des faits de la deuxième catégorie.

C'est pourquoi on ne saurait tracer à l'avance un plan définitif pour la chronique que nous commençons aujourd'hui, les documents qui, pendant une année, abondent sur un sujet, faisant parfois défaut l'année suivante.

Bureaux de statistique ouvrière. — Les organes institués en vue de procéder aux relevés statistiques qui intéressent le monde du travail, méritent une place à part, et cette place leur appartient chronologiquement au début même de la présente chronique : l'année 1893 s'est en effet ouverte par la création d'un nouveau bureau de statistique ouvrière.

Le 25 janvier 1893, M. Mundella, président du *Board of Trade* anglais, annonça à une délégation du comité parlementaire des *Trades-Unions* son intention de créer un département du travail. A cet effet, la section de renseignements commerciaux du *Board of Trade* devait être divisée en trois départements spéciaux, le premier au commerce, le second au travail et le troisième à la statistique; le département du travail aurait à sa tête un secrétaire général assisté de trois secrétaires et d'une trentaine d'employés : l'un des trois postes de secrétaire devait être confié à une dame particulièrement chargée des questions relatives au travail des femmes. Les enquêtes locales seraient effectuées par des secrétaires régionaux nommés dans les principaux centres industriels. Le département du travail publierait un journal désigné sous le nom de *Labour Gazette* qui, dans la pensée de M. Mundella, ne serait que mensuel à l'origine et que la modicité de son prix (0 fr. 10 le numéro) mettrait à la portée des travailleurs : ce journal contiendrait notamment des rapports mensuels sur les salaires industriels, un résumé mensuel des rapports des inspecteurs de fabriques, des renseignements relatifs aux accidents du travail et aux mesures d'hygiène, des comptes rendus des congrès ouvriers ou sociaux anglais et internationaux, des analyses des statistiques étrangères, des lois récentes et des documents officiels se rapportant aux mêmes questions. Indépendamment de ce journal, un rapport annuel contiendra le résumé des enquêtes effectuées par le département du travail. Les premières enquêtes auront, d'après les déclarations de M. Mundella, les objets suivants : 1° origine et importance des variations survenant dans les industries de saison et effets de ces variations sur les conditions et la productivité du travail; 2° procédés essayés pour atténuer les conséquences du chômage; 3° travail des enfants à l'intérieur et à l'extérieur des fabriques; 4° résultats statistiques, médicaux et moraux du travail dans les industries insalubres. Les conséquences économiques de l'immigration, du mode de paiement des salaires, du travail des femmes seront l'objet des enquêtes subséquentes.

Placement. — La question du placement, c'est-à-dire des moyens offerts à l'ouvrier pour se procurer des ressources par le travail, se pose naturellement à l'origine des problèmes sociaux. Aussi doit-on savoir particulièrement gré à l'Office du travail français de lui avoir consacré une de ses premières et plus importantes études. Dans un volume de plus de sept cents pages, se trouve exposé, d'après les résultats d'une vaste enquête, non seulement l'état actuel, mais encore l'histoire du placement des employés, ouvriers et domestiques en France, avec un appendice relatif au placement dans les pays étrangers.

Au point de vue statistique proprement dit, ce volume présente un tableau à 42 colonnes indiquant, par département, l'état des opérations effectuées par toutes les institutions de placement en 1891. Ces institutions se répartissent en 32 compagnons, 24 bureaux municipaux, 54 chambres syndicales de patrons, 322 chambres syndicales d'ouvriers et 13 chambres syndicales mixtes, 1,374 bureaux autorisés, 59 sociétés de secours mutuels et 76 sociétés de bienfaisance. Ce sont les bureaux autorisés qui ont reçu le plus grand nombre de demandes d'emplois (2,495,079) et les chambres syndicales mixtes le plus petit (2,558); les sociétés de bienfaisance en ont reçu un nombre (132,036) un peu supérieur à celui qui se rapporte aux chambres syndicales ouvrières (122,666); les sociétés de secours mutuels viennent ensuite (35,041), puis les bureaux municipaux (24,805), les chambres syndicales de patrons (22,594) et les compagnons (6,288). Ce sont également les bureaux autorisés qui ont reçu le plus grand nombre d'offres d'emplois (938,237) et les chambres syndicales mixtes le plus petit (1,882); l'ordre des autres institutions de placement est, toutefois, à ce point de vue, différent de l'ordre relatif aux demandes d'emplois; ces institutions se classent en effet comme suit : chambres syndicales d'ouvriers (71,639); sociétés de secours mutuels (33,059); sociétés de bienfaisance (25,911); chambres syndicales de patrons (20,854); bureaux municipaux (13,292); compagnons (6,188). Le même tableau distingue les placements à demeure des placements à la journée : au point de vue du nombre de placements de la première catégorie, le classement des institutions de placement est le suivant : bureaux autorisés (459,459); chambres syndicales d'ouvriers (86,124); sociétés de bienfaisance (26,227); chambres syndicales de patrons (18,396); sociétés de secours mutuels (17,794); bureaux municipaux (10,856); compagnons (6,188); chambres syndicales mixtes (1,896); au point de vue du nombre des placements de la 2^e catégorie, les bureaux autorisés tiennent la tête (361,991) suivis par les sociétés de bienfaisance (107,431), les sociétés de secours mutuels (16,000), les chambres syndicales d'ouvriers (8,538), les chambres syndicales mixtes (1,396) et les chambres syndicales de patrons (430).

Salaires et durée du travail. — L'Office du travail a entrepris également une enquête sur les salaires et la durée du travail dans l'industrie française, enquête effectuée par des délégués qui ont mission de présenter eux-mêmes et d'expliquer le questionnaire aux industriels et d'effectuer les vérifications nécessaires. Les résultats de l'enquête sont connus pour le département de la Seine où elle a porté sur 470 établissements employant ordinairement 60,000 ouvriers, qui représentent le quart au moins de l'effectif des ouvriers de grande et de moyenne industrie du département. La durée moyenne du travail a été trouvée égale à 10 heures; quant aux salaires, ils présentent des valeurs extrêmement variables, que l'on peut toutefois rapporter aux types suivants : un ouvrier qui a un métier gagne 7 à 10 fr. par journée d'environ 10 heures; un manoeuvre, 4 fr. 50 à 6 fr. 50; une femme, 2 fr. 50 à 3 fr. 50, moins de 3 fr. en moyenne; un enfant ou un jeune ouvrier, 1 fr. à 3 fr. 50; les apprentis gagnent jusqu'à 6 fr. par semaine. La partie de l'enquête relative à la stabilité du personnel a montré que la misère de certains milieux ouvriers résulte moins de la modicité des salaires gagnés que des chômages provenant de l'excès du nombre de bras et des changements survenus dans l'effectif du personnel d'un même établissement pendant le cours d'une année. L'œuvre de l'Office du travail ne comporte pas seulement la constatation de la valeur du salaire normal; elle vise également les éléments qui modifient cette valeur, c'est-à-dire les amendes, d'une part, les subventions en nature, les gratifications et la participation aux bénéfices, d'autre part; 6 p. 100 des chefs des établissements observés recourent seuls à la pratique des amendes; les subventions en nature n'existent pour ainsi dire pas dans le département de la Seine;

46 établissements, occupant 6,750 ouvriers, ont donné des gratifications ou parts de participation atteignant au minimum, pour l'ensemble des participants, 3 p. 100 du salaire annuel; la prime à l'ancienneté de service ne se rencontre que dans sept établissements. Les institutions de prévoyance ont été aussi observées au cours de l'enquête : dans 25 p. 100 des établissements employant 50 p. 100 des ouvriers examinés, les patrons ont établi des caisses de secours où les ouvriers versent en général 0 fr. 50 par semaine, le versement des patrons étant plus variable. Enfin 40 p. 100 des établissements ont assuré leur personnel contre les accidents.

A côté de l'enquête officielle entreprise dans le domaine industriel, il importe de mentionner l'enquête ouverte sur la condition des ouvriers agricoles par la Société d'économie sociale et la Société des agriculteurs de France à la suite de la délibération du 9 février 1893 de cette dernière Société. Le questionnaire, qui ne comprend pas moins de 32 paragraphes, se divise en trois parties : la première est plus particulièrement consacrée à l'étude de la dépopulation des campagnes, la seconde à la condition des ouvriers agricoles, la troisième à leur comparaison avec les pays étrangers; dans la première, on examine les caractères et l'intensité du mouvement d'émigration des campagnes vers les villes, les motifs qui le provoquent (baisse des prix, diminution du travail, disparition d'industries, introduction de machines agricoles, substitution des pâturages ou de la forêt aux terres, etc...), les moyens d'y porter remède par l'occupation des ouvriers agricoles pendant la morte-saison (développement d'industries accessoires et d'industries domestiques rurales, soit directement, soit par la diffusion du crédit agricole et populaire et la création de sociétés coopératives de production et de consommation); dans la seconde, on détermine les éléments de la situation des ouvriers de l'agriculture, en étudiant leur genre de vie au quadruple point de vue de l'alimentation, de l'alcoolisme, du logement et de l'habillement, leur condition matérielle au point de vue de leur participation à la propriété foncière, de l'organisation de l'assistance publique et de l'assistance médicale, de la mutualité et de la coopération, enfin de l'existence de syndicats agricoles, sans oublier l'influence que le régime successoral peut exercer sur la répartition de la propriété.

Ces questionnaires doivent être remplis et retournés avant le 1^{er} octobre 1893.

Grèves. — La statistique des grèves est éminemment instructive pour tous ceux qu'intéressent les rapports du capital et du travail. Les différents organes officiels de statistique ouvrière l'ont parfaitement compris : aux États-Unis, le Département du travail a publié en 1888 un volume considérable sur les grèves survenues de 1881 à 1886 dans les différents États, et les bureaux du travail de plusieurs de ces États publient des statistiques annuelles sur la matière; en Angleterre, le *Board of Trade* a publié de même des statistiques relatives aux grèves qui ont éclaté en 1888, 1889 et 1890 dans le Royaume-Uni et les colonies britanniques.

L'Autriche vient de publier sur ce sujet un document qui mérite une courte analyse. Le numéro de mai 1893 de la *Statistische Monatschrift* d'Autriche contient le résumé de la statistique des grèves de l'année 1891 dressée par le Ministère du commerce autrichien. On y a pris pour unité l'établissement ou le groupe d'établissements atteint par une même grève, et, pour les grèves s'étendant sur plusieurs districts industriels, on a compté autant de grèves que de districts intéressés. D'après cette statistique, le nombre des grèves en 1891 a été de 104 : la Basse-Autriche (35), la Bohême (27) et la Moravie (24) fournissent les chiffres les plus élevés; il n'y a eu aucune grève en Silésie, Dalmatie et Salzbourg. Le nombre d'établissements atteints par les grèves a été de 1,916, correspondant à 40,486 ouvriers occupés, dont 14,025 ont participé aux grèves. Les grèves se répartissent comme suit d'après les motifs dont elles ont résulté :

	Grèves.
a) Pour obtenir une élévation de salaire	26
b) Pour empêcher une réduction de salaire	16
c) Pour obtenir une élévation de salaire et une réduction de la journee de travail	28

	Grèves.
d) Pour obtenir une réduction de la journée de travail avec d'autres avantages, mais sans revendication d'une élévation de salaire	7
e) Pour obtenir le renvoi de surveillants ou empêcher le renvoi d'ouvriers	7
f) A l'occasion du 1 ^{er} mai, en l'absence de toute autre revendication.	4
g) Pour divers autres motifs.	16

Le nombre de journées de travail perdues a été de 247,000 environ. Dans 19 cas les grévistes ont obtenu pleine satisfaction; ils n'ont obtenu qu'une satisfaction partielle dans 29 et ont eu leurs revendications repoussées dans 56.

L'Office du travail français est entré dans la même voie; bien que son institution ne date que de 1891 et que l'origine de son fonctionnement ne remonte qu'au 1^{er} octobre de la même année, il a publié une statistique des grèves survenues en France dans le courant des années 1890 et 1891; il s'est servi à cet effet des renseignements fournis par les rapports préfectoraux complétés à l'aide de documents divers. En comptant pour une grève toutes celles qui ont comporté une action concertée de tous les grévistes, on a trouvé que le nombre des grèves a été, en 1890, de 313 et en 1891 de 267, ayant affecté respectivement 813 et 402 établissements et ayant englobé des nombres correspondants de grévistes égaux à 118,929 et 108,944. La classification des grèves d'après leurs causes montre que le nombre des grèves motivées :

	En 1890.	En 1891.
a) Par une demande d'augmentation de salaire a été de	140	117
b) Par une réduction de salaire	59	45
c) Par une demande de diminution de durée de travail	46	21
d) Par des contestations relatives au salaire	21	25
e) Par le refus de patrons de droits généraux réclamés par les syndicats	5	11
f) Par un renvoi de personnel.	22	19
g) Par une demande de renvoi de personnel	22	24
h) Par des protestations contre les règlements d'ateliers	12	11
i) Par des demandes de réformes des caisses de secours	1	3

Quant au résultat des grèves, il a été le succès des grévistes dans 82 cas en 1890 et dans 91 cas en 1891; 64 et 67 grèves ont abouti à une transaction et 161 et 106 à un échec. L'issue est inconnue pour 6 et 3 cas. Trois tableaux, enfin, indiquent l'importance et les résultats des grèves d'après l'époque de l'année où elles se sont produites, d'après le nombre d'ouvriers qui y ont pris part, et d'après leur durée.

La note qui précède ces tableaux expose que s'ils ne fournissent pas une description intégrale de toutes les grèves, il les contiennent du moins presque toutes. Elle annonce d'ailleurs pour l'avenir la préparation d'une statistique plus complète et de monographies détaillées des grèves importantes.

Assurances. — L'étendue de la présente chronique nous oblige à ajourner à la prochaine l'examen des statistiques d'assurances.

Maurice BELLOM.